

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE
COMTÉ DE ROUSSEAU

Séance extraordinaire du 3 décembre 2018

Séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Calixte tenue le 3 décembre 2018 à 20 h 00

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour tel qu'il fut présenté dans l'avis de convocation, l'avis de convocation fut signifié à tous les membres du Conseil tel que requis par les dispositions du code municipal

1. **Présences**
2. **Demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération Canadienne des Municipalités pour la mise à niveau des connaissances et des données d'inventaire, diagnostic et financières des actifs**
3. **Période de questions**
4. **Levée de la séance**

1. PRÉSENCES

Son honneur le maire Michel Jasmin préside la session à laquelle assistent Mesdames les conseillères Roxane Simpson et Odette Lavallée et Messieurs les conseillers François Dodon, Denis Mantha, Jacques D. Granier.

Est absent : M. le conseiller Keven Bouchard.

Est aussi présente : Mme Marie-Claude Couture, directrice générale agissant à titre de secrétaire de la séance.

2018-12-03-385

2. DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS POUR LA MISE À NIVEAU DES CONNAISSANCES ET DES DONNÉES D'INVENTAIRE, DIAGNOSTIC ET FINANCIÈRES DES ACTIFS

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MANTHA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE le conseil demande au personnel de présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour la Mise à niveau des connaissances et des données d'inventaire, diagnostic et financières des actifs.

QUE la Municipalité de Saint-Calixte s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Produire un bilan de santé des bâtiments de la municipalité.

- Produire le portrait global des infrastructures urbaines.
- Implanter des outils de gestion de l'information pour les actifs.

QUE la Municipalité de Saint-Calixte consacre 95 800 \$ (taxes incluses) de son budget au financement des coûts associés à ce projet, dont un montant de 50 000 \$ proviendrait de la FCM.

QUE les investissements devront être approuvés, au fur et à mesure, par le conseil.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ne fut posée puisqu'aucune personne n'était présente dans la salle.

2018-12-03-386

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MANTHA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que la séance soit levée à 20 h 02.

MICHEL JASMIN, MAIRE

MARIE-CLAUDE COUTURE, DIRECTRICE GÉNÉRALE

« Je, Michel Jasmin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».